

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 110 (1984)
Heft: 8

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vie de la SIA

Marche des affaires dans les bureaux d'ingénieurs et d'architectes — Enquête de janvier 1984

Pas de changements notables

Pas d'effondrement, mais pas non plus de progression, telle est la tendance générale en Suisse dans les bureaux d'études. Par rapport aux enquêtes de 1983, celle de janvier 1984 n'a révélé que de faibles modifications. Vouloir déduire un pronostic des résultats de l'enquête est impossible. La situation actuelle est mouvante. Néanmoins, des tendances à la saturation dans le secteur des investissements et sur le marché du logement se manifestent dans différentes régions. Certaines impulsions pourraient venir du marché des capitaux. La volonté de construire du côté des maîtres d'ouvrages publics, importants en particulier dans le génie civil, varie suivant les régions. Sur d'autres points aussi, on constate des écarts régionaux par rapport aux tendances générales sur le plan suisse.

La moitié de ceux qui ont répondu au questionnaire annoncent la même *rentrée des mandats* que lors du trimestre précédent. Si l'on compare toutefois les chiffres actuels à ceux d'il y a une année, on relève une très faible progression. En effet, alors que 57% des bureaux qui ont participé à l'enquête de janvier 1983 annonçaient une rentrée des mandats en croissance ou constante, 67% expriment aujourd'hui cet avis.

Cette évolution vers une légère augmentation se reflète aussi bien dans le résultat général que dans les données relatives aux différentes branches. De même, les commandes des pouvoirs publics aux ingénieurs civils sont restées dans le cadre du trimestre précédent, tandis qu'elles sont en légère régression chez les architectes.

Le portefeuille des mandats stagne. Les modifications dans les différentes branches sont faibles par rapport au trimestre précédent. Si l'on prend pour point de comparaison les résultats d'il y a une année, la proportion de ceux qui indiquent un portefeuille en augmentation ou stationnaire a légèrement augmenté dans tous les secteurs — à l'exception des ingénieurs ruraux et géomètres : de 64% à 74% chez les architectes, de 54% à 65% dans le bâtiment et de 54% à 63% dans le génie civil.

Les *réserves de travail* exprimées en mois sont en diminution.

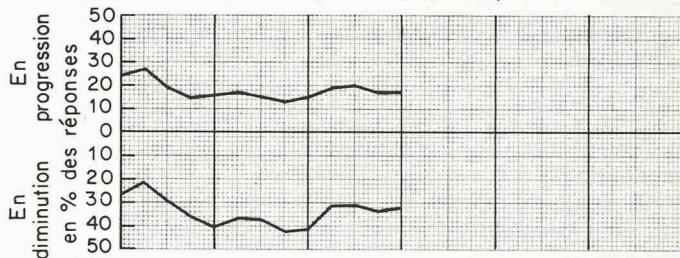
Effectifs de personnel à trois dates choisies

	Total	dont personnel féminin	Variations	dont personnel féminin
Récapitulation				
30. 6.1983	9675	1566	100.0	16,2%
30. 9.1983	9614	1601	99.4	16,7%
31.12.1983	9780	1570	101.1	16,1%
Répartition par profession				
<i>Architectes</i>				
30. 6.1983	4028	816	100.0	20,3%
30. 9.1983	4007	861	99.5	21,5%
31.12.1983	4146	841	102.9	20,3%
<i>Ingénieurs civils</i>				
30. 6.1983	4873	659	100.0	13,5%
30. 9.1983	4846	650	99.4	13,4%
31.12.1983	4865	641	99.8	13,2%
<i>Ingénieurs du génie rural/géomètres</i>				
30. 6.1983	774	91	100.0	11,8%
30. 9.1983	761	90	98.3	11,8%
31.12.1983	769	88	99.4	11,4%

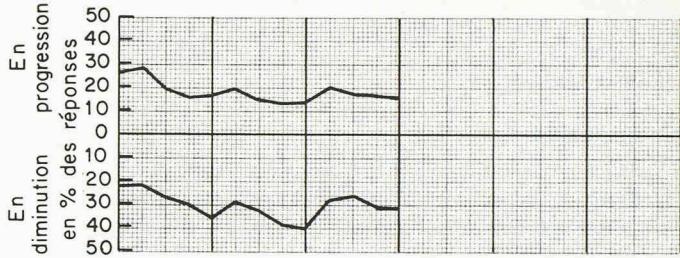
Degré d'occupation dans les bureaux d'études depuis 1978

Année	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Trimestre	1	2	3	4	1	2

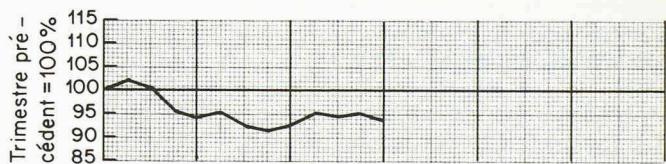
Rentrée des mandats (Courbe de l'évolution)



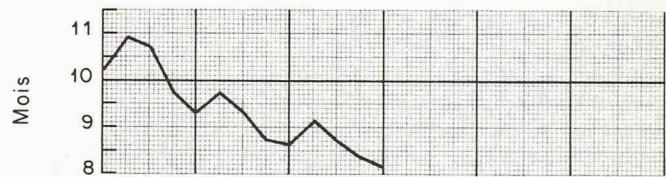
Evolution du portefeuille des mandats (Courbe de l'évolution)



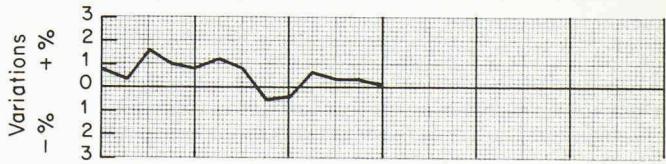
Portefeuille des mandats (par rapport au trimestre précédent)



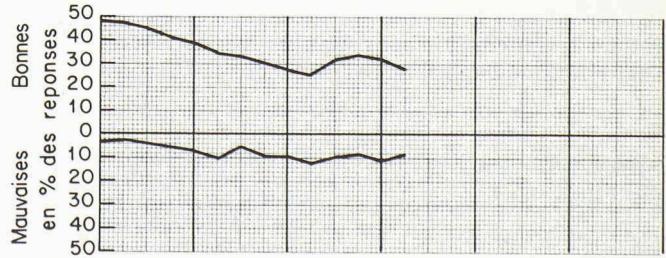
Réserve de travail en mois



Variations de l'effectif du personnel en pourcent, par rapport au trimestre précédent



Perspectives d'occupation pour le prochain trimestre (Courbe de l'évolution)



Rentrée des mandats, total (en % des réponses)

Tendance	Janv. 83	Avril 83	Juil. 83	Oct. 83	Janv. 84
A la hausse	14	18	19	16	17
Stable	43	52	49	49	50
A la baisse	43	30	32	35	33

Alors que les bureaux avaient, en octobre 1983, des mandats pour 8,3 mois, cette réserve n'est aujourd'hui en moyenne que de 8,2 mois. La comparaison avec l'année précédente n'est pas consolante non plus, puisqu'à cette époque-là, la réserve moyenne était encore de 8,6 mois. Les plus mal lotis sur ce point sont les ingénieurs civils qui accusent un nouveau minimum de 6,5 mois.

Pour les *effectifs de personnel*, l'évolution s'est poursuivie : les architectes, ainsi que les ingénieurs du génie rural et géomètres, prévoient une légère augmentation, les ingénieurs civils une diminution.

74% (trimestre précédent: 71%; année précédente: 72%) annoncent des *perspectives d'occupation* bonnes ou satisfaisantes. Il ne faut toutefois pas oublier que l'évolution de la tendance a comme point de départ le niveau bas de l'année précédente. Les effectifs devaient être indiqués à trois dates choisies et comprendre le propriétaire du bureau, le personnel administratif et les apprentis, y compris le personnel à temps partiel occupé au moins à mi-temps.

Commentaires

On sait que les augures économiques prévoient une reprise de l'activité économique en 1984, allant même jusqu'à laisser entrevoir une croissance — oh ! bien modeste — dans le domaine de la construction.

Cette tendance n'a toutefois pas encore trouvé son chemin jusque dans les bureaux d'études, où la plus grande prudence semble être de mise. Cette attitude défensive se justifie par l'évolution du volume des mandats ainsi que par celle de la réserve de travail exprimée en mois.

Au sujet de cette reprise, il convient de relever qu'elle se ferait sentir dans le bâtiment plutôt que dans le génie civil¹. La raison en est d'une part, la demande soutenue de logements et, d'autre part, la diminution de l'importance relative des mandats des collectivités.

Il faut enfin se souvenir qu'une amélioration dans le secteur de la construction ne saurait que suivre la tendance dans d'autres domaines, notamment les industries d'exportation. Nous savons aujourd'hui qu'elles n'ont pas encore achevé leur évolution structurelle, du moins pour certaines des plus importantes d'entre elles.

¹Dans l'exposé qu'il a présenté à Engelberg le 2 février dernier, le professeur Kneschaurek a donné les projections suivantes pour 1984 :

Ensemble de la construction	+ 2,8-3,0%
Mandats privés	+ 3,8%
dont logement	+ 5,2%
autres	+ 1,4%
Mandats publics	+ 1,0%
dont bâtiment	+ 3,0%
génie civil	- 1,1%
entretien	+ 3,2%

Energie dans le bâtiment (Recommandation SIA 380/1)

Appel à une prise de position

La Commission centrale des normes (CCN) invite les membres de la SIA à donner leur avis sur le projet N-5231-7d de la recommandation 380/1. Le but de ce projet présent est l'emploi économique et écologiquement modéré de l'énergie en exploitant des bâtiments. Il vise à planifier et à tirer parti de la conception d'un bâtiment relevant de l'habitat, de la technique et de la fonction au sujet de la consommation énergétique totale et sous des points de vue communs. Il se différencie, dans ce sens, des autres normes et recommandations par le fait qu'il mettra un accent particulier sur les décisions fondamentales des maîtres d'ouvrages et sur le contact avec l'utilisateur. Il procure, en outre, aux auteurs de projets, des principes et des remarques sous forme de requêtes minimales et d'éléments d'appréciation pour la consommation d'énergie d'un bâtiment. Il recommande des méthodes pour calculer la consommation énergétique annuelle du

chauffage, de la lumière et de la force motrice compte tenu d'importants facteurs influençables. Le projet est disponible auprès du secrétariat général de la SIA (M. Schuppisser), case postale, 8039 Zurich, tél. 01/2011570. Les commentaires devraient contenir les passages suivants :

- observations de principe;
- suggestions et objections techniques et matérielles;
- remarques rédactionnelles.

Le délai pour la remise de la prise de position est prévu au 21 mai 1984.

Norme SIA 177 et recommandation SIA 177/1

Vos expériences

Pour tenir à jour sa collection de normes, la SIA a besoin de connaître les expériences des praticiens.

Aussi le Comité central a-t-il désigné au début de 1984 une commission de supervision 177 chargée de collationner les expériences faites avec la norme 177 («Maçonnerie», 1980) et la recommandation 177/1 («Calcul des murs en maçonnerie

sollicités à la compression», 1983) comme de s'occuper des problèmes se rapportant au développement de nouveaux produits. Dès la première séance, une discussion s'instaurait autour des premières expériences signalées et plus particulièrement sur les propositions concernant le problème du mortier à prise retardée. Pour enrichir sa documentation, la commission 177 adresse aux architectes et aux ingénieurs civils les questions suivantes en les priant d'y répondre :

- quelles ont été vos expériences avec la norme 177 et la recommandation 177/1?
- Quelles expériences avez-vous faites avec de nouveaux produits qui ne sont pas touchés par la norme?
- Quels problèmes généraux avez-vous rencontrés en pratique dans les travaux de maçonnerie?

Les réponses sont attendues avec intérêt jusqu'au 10 mai 1984 au secrétariat général de la SIA, à l'attention de la commission 177.

Le président de la commission 177:
Ch. Weder, ing. SIA

Section genevoise : une bonne année

139^e assemblée générale

Si la SVIA avait tenu son assemblée générale ordinaire de 1983 au Théâtre de Vidy, c'est en la vénérable Comédie que la section genevoise avait convié à la sienne le 26 mars dernier. Les lieux n'avaient aucun rapport avec la partie statutaire ; par contre, ils avaient à servir de cadre à l'intéressante table ronde qui a suivi. L'année écoulée a été bonne pour la section. Outre la légère augmentation de l'effectif (passé de

643 à 647 membres) et la situation réjouissante des finances de la section, le président, M. Jean Urner, a pu relever l'influence bénéfique des grands chantiers actuellement ouverts ou prévus à Genève. Il a toutefois souhaité une activité plus nourrie dans le domaine du logement, notamment de la part du secteur privé. La mise en vigueur de la loi sur l'exercice des professions d'architecte et d'ingénieur à Genève ainsi que la création de la Chambre des architectes et des ingénieurs, avec une forte bonne représentation de la SIA, constituent une étape importante, pro-

pre à améliorer encore les relations entre nos professions et les maîtres d'œuvre, comme du reste les nouveaux règlements de prestations et d'honoraires de la SIA.

Le président a encore exprimé les remerciements de la section à M. Jean-Samuel Desmeules, qui quitte le comité.

La partie administrative étant expédiée avec l'approbation unanime de l'assemblée, la parole a été donnée à M. Bernard Schautz, président de la commission immobilière de la Fondation d'art dramatique, chargé d'animer un débat sur le *lieu théâtral et la scé-*

nographie. Les membres de la section ont pu poser leurs questions, nombreuses, à MM. Benno Besson, directeur général de la Comédie, Emmanuel de Véricourt, son adjoint, et Ezio Toffolutti, scénographe, ainsi qu'à M. Schautz. On ne résume pas une discussion aussi nourrie et aussi riche que celle qui s'est établie dans le vénérable théâtre du boulevard des Philosophes. Il faut toutefois relever un ou deux points intéressants.

Création de nouveaux théâtres : les hommes de l'art sont plutôt sceptiques quant à la construction de nouvelles salles, notam-

ment de salles dites polyvalentes dans des communes périphériques. Il serait souhaitable que de telles réalisations répondent à des besoins théâtraux exprimés, fût-ce relevant du laboratoire, plutôt qu'à des intentions politiques. La polyvalence risque fort de conduire à l'inadéquation à l'art dramatique. Selon Benno Besson, il est infiniment préférable de concentrer les efforts sur un meilleur parti des équipements existants : de toute façon, la fréquentation des salles de théâtre à Genève est excellente pour une ville de cette dimension, ce que le directeur de la Comédie attribue au niveau élevé du public genevois.

Conception des salles : il est intéressant de constater l'attachement des spécialistes à la formule du théâtre à l'italienne. Les séductions de Gropius, par exemple, ne les touchent que peu. De façon convaincante, ils ont, chacun à sa manière, exprimé combien la scène traditionnelle se

marie heureusement avec toutes les conventions dont est fait le théâtre pour donner au créateur la possibilité de s'exprimer pleinement. En outre, sur le plan purement pratique, il semble que le théâtre à l'italienne est le plus propice à recevoir les créations venues de l'extérieur, d'où les échanges fructueux pour l'art dramatique et ses serviteurs.

Comme il n'est jamais interdit de rêver, on a pu songer un instant à ce qu'aurait pu être le Théâtre de la Comédie, si de pitoyables considérations financières n'avaient pas empêché de lui donner les dégagements, notamment dans les coulisses, que méritait ce temple de Thalie. Il est frappant de constater la modestie des hommes de théâtre, attachés à la simplicité des moyens techniques dont ils se servent et qui préfèrent l'artisanat à des équipements de scène fortement mécanisés.

C'est se faire certainement l'interprète de tous les participants à cette assemblée que de remercier

chaleureusement le comité de la section du choix heureux d'un sujet de débat passionnant.

Jean-Pierre Weibel

Règlements concernant les prestations et honoraires

Journées d'introduction

Le 28 janvier, l'assemblée des délégués a approuvé les nouveaux règlements concernant les prestations et honoraires. Entre-temps, les nouveaux textes ont été distribués aux abonnés de langue allemande. L'expédition des exemplaires en français est en cours. Il s'agit maintenant d'appliquer les nouveaux règlements. Pour faciliter aux membres de la SIA la phase de transition, des journées d'introduction auront lieu ces prochains mois en différentes localités. Au cours de ces manifestations, les participants seront informés, dans une première partie, des bases des rè-

glements 1984 et des différences avec les règlements 1969. Deuxièmement, un contrat modèle sera élaboré d'après des exemples pratiques, séparé des règlements 102, 103 et 108. Ainsi, tous les aspects importants sont touchés et explicités en vue d'une application adéquate des nouveaux règlements. Les manifestations d'introduction s'adressent aux mandants et mandataires. En Suisse romande et au Tessin, elles auront lieu le 7 juin à Lausanne, le 19 juin à Lugano et le 20 juin à Genève.

Finance d'inscription : Fr. 100.— (membres SIA : Fr. 60.—). Renseignements : secrétariat général SIA (M. Müller), tél. 01/2011570.

Les nouveaux règlements concernant les prestations et honoraires 102, 103, 104 et 108 sont disponibles en français au Secrétariat permanent de la SVIA, case postale 944, 1001 Lausanne, téléphone 021/363421.

Carnet des concours

Concours Pont du Daillard, N9 - Autoroute Vallorbe-Chavornay

Résultats

Le Département des travaux publics du canton de Vaud, par l'entremise du Bureau de construction des autoroutes, a ouvert le 27 janvier 1983 un concours de projets sur invitation pour la construction du Pont du Daillard, sur le tracé de la route nationale 9, Vallorbe-Chavornay.

L'ouvrage, long d'environ 850 m et large de 15 m, franchit deux vallons de 40 m et 50 m de profondeur, entre les villages de Lignerolle et Ballaigues.

Extrait du programme

Les limites du concours sont fixées entre les km 4.020 et km 4.920. L'ouvrage s'étendra au minimum du km 4.050 au km 4.905. En première étape, la route nationale sera construite à 3 voies de circulation de 3,50 m chacune et 2 accotements de 2 m portant la largeur utile à 14,50 m. Le projet devra tenir compte d'un élargissement ultérieur à 4 voies de circulation avec une largeur totale de 19,50 m.

Celui-ci sera prévu symétriquement par rapport à l'axe du pont. L'infrastructure (fondations, culées, piles, appuis) doit être dimensionnée et projetée pour le pont élargi. La superstructure doit être conçue de telle sorte que l'élargissement soit facilement réalisable. La portée minimale sera de 45 m à l'exception des travées de rives.

L'ouvrage sera muni de glissières de sécurité; le revêtement est de 7 cm d'épaisseur et comprendra une couche d'étanchéité de 1 cm et 2 couches d'asphalte coulé de 3 cm chacune.

Les joints de dilatation doivent se trouver au droit des culées; aucun joint intermédiaire n'est autorisé. Si le mode d'exécution exige une courbure constante, celle-ci pourrait être réalisée du km 4.050 au km 4.820, selon la géométrie figurant dans l'annexe : «Calculs géométriques». - Le choix des matériaux ainsi que le type de construction sont libres.

Appréciation des projets

Le jury se plaît à reconnaître que les cinq projets présentés ont été étudiés soigneusement et que leurs auteurs se sont appliqués à présenter des solutions intéressantes.

Il constate que les conditions géologiques sont favorables et ne semblent pas de nature à poser des problèmes délicats pour l'assise de l'ouvrage. Par contre, le pont étant situé à l'altitude de 820 m, sa qualité et sa durabilité sont des facteurs importants. En ce qui concerne l'esthétique et le site, la vallée de l'Orbe forme un ensemble topographique qui sera régulièrement souligné par l'autoroute; de ce point de vue, une certaine harmonisation des ouvrages est souhaitable.

Le jury recommande au maître de l'ouvrage la mise en soumission et l'exécution du projet classé au premier rang. Chaque concurrent a reçu l'indemnité de 42 000 fr.

Le jury était composé comme suit : H. Vonlanthen, ingénieur en chef du Bureau des autoroutes, Lausanne, président, J.-C. Badoux, professeur à l'EPF, Lausanne, A. Dolci, architecte, Yverdon, J.-P. Dresco, architecte cantonal, Lausanne, H.-H. Hauri, professeur à l'EPF, Zurich, Ch. Menn, professeur à l'EPF, Zurich, Cl. Monod, ingénieur, Lausanne, P. Schmalz, adjoint scientifique à l'Office fédéral des routes, Berne, R. Walther, professeur à l'EPF, Lausanne.

Les métrés comprendront deux parties : la première pour l'ouvrage réalisé à 3 voies, la deuxième pour son élargissement. Il seront conformes aux Conditions particulières pour la construction des routes nationales dans le canton de Vaud (CPVD) et au plan ART 418.

Critères du jugement

Conformément à l'article 5 du règlement, le jury a apprécié les projets en fonction des critères suivants :

- Conception et construction
- Esthétique et intégration au site
- Coût

La notion «conception et construction» comprend en particulier la conception générale de l'ouvrage, la durabilité, le risque durant et après la construction, la faculté d'adaptation au profil définitif.

Dans le présent concours, le critère «conception et construction» joue un rôle prépondérant dans l'appréciation des projets. Les deux autres critères ont le même poids qui sera toutefois inférieur au premier.

Plan de situation

